



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Coronavirus

Question au Gouvernement n° 2757

Texte de la question

CORONAVIRUS

Mme la présidente. La parole est à M. Pascal Bois.

M. Pascal Bois. Ma question, relative aux mesures accompagnant la limitation du virus covid-19, s'adresse à M. le ministre des solidarités et de la santé. Je me permets d'y associer ma collègue Carole Bureau-Bonnard. J'irai même jusqu'à y associer l'ensemble de mes collègues de l'Oise,...

M. Pierre-Henri Dumont. Quelle audace !

M. Pierre Cordier. Quel courage...

M. Pascal Bois. ...car nous sommes tous concernés par cette situation.

Le département de l'Oise est devenu l'un des épicentres du virus en France. À ce jour, on recense plusieurs dizaines de personnes contrôlées positives et d'autres placées en confinement. Permettez-moi d'avoir une pensée pour les familles des deux personnes décédées ainsi que pour les militaires de la base aérienne de Creil, qui ont permis le rapatriement de nos compatriotes de Chine et dont certains sont hospitalisés.

Des mesures strictes ont depuis été prises pour circonscrire la propagation du virus. Vous en avez été témoin, monsieur le ministre, à l'occasion de la création de la cellule de crise placée sous l'égide du préfet de l'Oise et du directeur de l'ARS des Hauts-de-France, qui sont eux-mêmes confinés depuis hier tout en restant opérationnels.

Limiter la propagation du virus sans verser dans la psychose constitue un impératif. C'est pour cette raison que de nombreux événements publics ont été annulés et que tout rassemblement collectif est interdit.

M. Fabien Di Filippo. Vous êtes en retard, comme toujours !

M. Pascal Bois. Plusieurs communes font l'objet de contraintes spécifiques incitant leurs habitants à limiter leurs déplacements et à recourir au télétravail. C'est la même prudence qui a conduit au placement en quarantaine des personnels soignants des centres hospitaliers de Creil et de Compiègne, mais aussi à la fermeture d'établissements scolaires et à l'annulation de toutes sorties scolaires en cette rentrée.

Mme la présidente. Veuillez conclure, monsieur le député.

M. Pascal Bois. La situation est évolutive et nous devons garder notre sang-froid et faire appel au sens des

responsabilités de chacun. Des questions me sont adressées par des citoyens et des élus confrontés à l'anxiété ou à la pénurie de masques ou de solutions hydro-alcooliques pour se protéger.

Mme la présidente. Merci de conclure, s'il vous plaît.

M. Pascal Bois. Quelles sont les mesures envisagées pour assurer l'approvisionnement en matériel et le renfort des personnels hospitaliers ? Quelles sont les autres...

Mme la présidente. Merci, monsieur le député.

M. Pascal Bois. C'est un sujet important !

M. Pierre Cordier. Regardez le chronomètre, le temps imparti est dépassé !

M. Thibault Bazin. Respectez la présidente !

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. J'évoquais à l'instant la mobilisation des services de l'État. Votre question me permet de souligner la mobilisation pleine et entière de l'ensemble des services de santé, dans tout le pays, en particulier dans le département de l'Oise, qui a payé à cette heure le plus lourd tribut à la maladie liée au coronavirus.

S'agissant d'abord des hôpitaux, le plan blanc, qui prévoit l'activation de tous les services et la réorganisation de l'activité de manière à pouvoir traiter les urgences et à laisser la place aux patients les plus sévères, a été déclenché très précocement, notamment à l'hôpital de Compiègne, mais également à l'hôpital de Creil. Les hôpitaux disposent du matériel adéquat.

J'adresse d'ailleurs un message particulier de soutien et d'encouragement – auquel, je le crois, la représentation nationale s'associera – à tous les soignants du secteur hospitalier (*Applaudissements sur tous les bancs*), qui sont mobilisés, dans ces deux hôpitaux en particulier mais également dans toute la France, et sur lesquels nous pouvons compter. Nous avons la chance de disposer d'un système de santé de très grande qualité. Les Français le savent.

Je dirai ensuite un mot de la médecine de ville, en y incluant l'ensemble des soignants paramédicaux, qui participent aussi de la lutte contre la diffusion du virus. J'ai veillé à faire du département de l'Oise le premier département dont toutes les pharmacies d'officine sont approvisionnées en masques. Les soignants peuvent ainsi s'y rendre pour s'y fournir en masques, qui leur sont délivrés gratuitement – c'est bien normal, puisqu'il s'agit d'un stock d'État – afin qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions de sécurité sanitaire. Cette mesure est aujourd'hui étendue à toute la France.

Quant au gel hydro-alcoolique, après m'être entretenu avec les élus et le directeur général de l'ARS, je peux vous annoncer qu'il arrive. Il n'y avait pas de pénurie, mais simplement une demande extrêmement forte concentrée sur une période très brève. La production bat son plein et les industriels – français, en l'occurrence – seront capables de répondre à cette demande dans les prochaines heures. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [M. Pascal Bois](#)

Circonscription : Oise (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2757

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 mars 2020](#)